REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - CDC SEULLES TERRE ET MER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BP SEULLES TERRE ET MER Budget Principal (2)

Numéro SIRET: 20006951600066

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE

M. 14 Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif voté par nature

BUDGET ANNEXE: ZA TILLY SUR SEULLES Budget Annexe (3)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le libellé du budget annexe

Sommaire

I - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	9
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	(
II - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Cana Ohio
	Sans Obje
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Obje
A 1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Obje Sans Obje
A 1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	•
A 1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A 1.7. Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	7

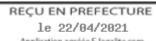
(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



VOTE DU BUDGET	Ī
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	483 422,00	483 422,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	0,00	44 930,00	44 930,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	438 492,00	438 492,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5,00	5,00
65888	Autres	0,00	5,00	5,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
7	TOTAL DES DEPENSES REELLES 0,00 483 427,00			
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	130 457,80	130 457,80
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	130 457,80	130 457,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
7	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	130 457,80	130 <u>457,80</u>
	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	613 884,80	613 884,80
				+
		RESTES	A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)			TE OU ANTICIPE (9)	0,00
				=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

613 884,80

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	l
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	274 500,00	274 500,00
7015	Ventes de terrains aménagés	0,00	274 500,00	274 500,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	181 750,00	181 750,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	181 750,00	181 750,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	456 250,00	456 250,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	260 568,08	260 568,08
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	260 568,08	260 568,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	260 568,08	260 568,08
TOTAL DE	S RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	716 818,08	716 818,08
				+
		RESTES	A REALISER N-1 (9)	0,00
	n o	AA DECLU TAT DEDOD	TE OU ANTIQUE (O)	+
	<u> </u>	02 RESULTAT REPOR	TE OU ANTICIPE (9)	= 0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				716 818,08

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières 0,00 0,00					
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers 0.00 0,00					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	0,00	0,00	00,0	
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	260 568,08	260 568,08	
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00	
	Charges transférées	0,00	260 568,08	260 568,08	
3355	Travaux	0,00	260 568,08	260 568,08	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	0,00	260 568,08	260 568,08	
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE = Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	260 568,08	260 568,08	
				+	
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	0,00	
	***************************************	1.72.42.43		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				32 386,12	
				=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				292 954,20	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	l
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	162 496,40	162 496,40
1641	Emprunts en euros	0,00	162 496,40	162 496,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	162 496,40	162 496,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
Tota	I des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	162 496,40	162 496,40
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	130 457,80	130 457,80
3355	Travaux	0,00	130 457,80	130 457,80
TOTAL DE	S PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	130 457,80	130 457,80
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	130 457,80	130 457,80
	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	292 954,20	292 954,20

 ,		
	+	
RESTES A REALISER N-1 (8)		0,00
	+	
R 001 SQLDE D'EXECUTION POSITIE REPORTE QUI ANTICIPE (8)		0.00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 292 954,20

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 44 Nombre de membres présents : 37 Nombre de suffrages exprimés : 42 VOTES:

Pour: 42 Contre: 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 2/04/2024

Présenté par (1), le Président A, le Creully sur Seulles, le 8 avril 2021

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A , le *Creully sur Seulle, le 8 carril 2021* Les membres de l'assemblée délibérante (2),



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marie-Claire LAURENCE

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Vincent DAUCHY

Nadine BACA	Sandrine GARÇON,	Lysiane LE DUC DRÉAN	Alain PAYSANT
En Visioconférence	En Visioconference	En Visioconférence	
Marie-France BOUVET-	Véronique GAUMERD	Sylvaine LEFÈVRE	Hervé RICHARD
PENARD En Visioconférence	e En Visioconférence	a cont	
Didier COUILLARD	Christian GUESDON	Guillaume LEMÉNAGER	Cyrille ROSELLO de
En Visioconférence		En Visioconférence	MOLINER En Visio conferen
Alain COUZIN	Stéphane JACQUET	Daniel LEMOUSSU	Virginie SARTORIO
En Visio conférence		En Visio conférence	En Visioconférence
Christelle CROCOMO	Geoffroy JEGOU du LAZ	Daniel LESERVOISIER	Alain SCRIBE
En Visioconférence	En Visioconférence	En Visio conférence	En Visioconférence

Gérard LEU

ouvoir à M. VILLECHENON En Visio Conférence En Visioconférence Hubert DELALANDE Patrick LAVARDE Frédéric LEVALLOIS Gilles TABOUREL Pouvoir à MMP LECONTE En Visio Conférence Pouvoir à M. WBOIS En Visioconférence Sylvie LEBUGLE André MARIE Fabien TESSIER En Visioconférence En Visioconférence Pouvoir à TVI. OZENNE Daniel DESCHAMPS Gwenaëlle LECONTE Philippe ONILLON Pouvoir à MallE DUL DREAM En Visiodonférence En Visioconférence En Visiocon Marcel DUBOIS Colette ORIEULT Gérard LECOQ Jean-Luc VÉRET

En Visioconférence En Visiocon En Visioconférence Jean DUVAL Jean-Daniel LECOURT Thierry OZENNE Richard VILLECHENON

En Visiocon

Geneviève SIRISER

REÇU EN PREFECTURE

le 22/04/2021